

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 D 00714

Numéro SIREN : 804 461 416

Nom ou dénomination : 63 JEAN JAURES

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2023 sous le numéro de dépôt 3084

Christian GASSMANN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
EXPERT-COMPTABLE DIPLOME

1, Rue d'Or
67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 14 09 96

Port. : 06 14 62 49 32

Mail : christian.gassmann.cac@outlook.fr

SCI 63 JEAN JAURES

Société civile de Construction-Vente au capital de 200,00 euros

**Siège social : 16, Avenue de la Paix - Simone Veil
67000 STRASBOURG**

RCS STRASBOURG 804 461 416

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

SCI 63 JEAN JAURES

SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION - VENTE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SCI
63 JEAN JAURES, SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION - VENTE, EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Madame, Monsieur,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 227-3 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 13 février 2023, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre Société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes établis en date du 31 décembre 2022 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice de 612,00 euros contre un déficit de 51 185,00 euros l'exercice précédent. Les fonds propres sont positifs et s'élèvent à 812,00 euros. La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur le dernier exercice.
- Les associés souhaitent bénéficier des souplesses juridiques de la SAS.



Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ⇒ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évolution,
- ⇒ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celle utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est à analyser.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.



Fait à Strasbourg,
Le 20 Février 2023

Christian GASSMANN
Commissaire aux comptes et à la transformation

